



EXPLOITATION FORESTIERE | SCIERIE
BOIS FEUILLUS ET RESINEUX | BOIS TROPICAUX
PARQUETS, LAMBRIS, BARDAGES
CHARPENTE | MAISON OSSATURE BOIS
ISOLATION | AMENAGEMENTS EXTERIEURS

COSTE BOIS

FABRICATION DISTRIBUTION

SAS ETS COSTE

22 Avenue de la Résistance

ZI LE MARTOULET

24170 PAYS DE BELVES

Tél 05 53 29 52 05

www.parquet-coste.com

FACTURE

Date	N° Facture	N° Client
31/03/2026	48 308	85 369

MR CHARMES THEO

LE ROC

46200 PINSAC

N° TVA : FR22938193380

N° SIRET : 93819338000012

Page 1 / 2

Référence	Désignation	Quantité	P. U. HT	Montant HT	Tva
	BL n° CCHA-72792 du 12/03/2026 (Marchandise enlevée) Commande n° 44186 du 13/02/2026				
500237	Parquet Châtaignier - 14*110*350 à 1100 mm - Choix AB Finition : Brut - Non traité 50,00 M2	50,000 M2	38,39	1919,50	02
4379	Nebocolle- colle a parquet hybride spatulable sac de 5kg surface 4m2/sac sans isocyanate,sans solvant PF08013 6,00 UN	6,000 UN	23,42	140,52	02
	Total BL :			2060,02	
	BL n° JBOU-72798 du 12/03/2026 (Marchandise enlevée)				
500248	Parquet Châtaignier - 23*110*350 à 1100 mm - Choix RU - Finition : Brut - Non traité -9,79 M2	-9,785 M2	33,12	-324,08	02
	<i>Concerne le BL n° 66804 du 25/11/25 facture n°43660 du 30/11/25</i>				
	Total BL :			-324,08	

Conditions de vente : nos marchandises sont agréées par l'acheteur, à l'enlèvement. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi No 80335 du 12 mai 1980. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard autour de 12% l'an. Si le recouvrement entraîne l'intervention de notre service contentieux, le montant de la créance se trouvera majoré forfaitairement de 10% sur toutes les sommes dues, pour couvrir les frais de gestion contentieuse. Seul, de convention expresse, le Tribunal de Commerce de Bergerac sera compétent dans tout litige nous opposant.

Loi n°92-1442 : Aucun escompte pour paiement anticipé. Pénalités de retard: 3x le taux légal en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), COSTE BOIS adhère à l'organisme collecteur Eco maison (n° d'adhérent Bâtiment :FR304000_04NHOT). Certains produits commercialisés sont soumis à la REP, merci de nous consulter pour connaître le barème Eco Maison en vigueur, soumis à la TVA.